

Gironde initiative
(Création, reprise et transmission d'entreprise)

**Un outil mis en place par le Pays de la Haute Gironde
l'Antenne Locale du Pays de la Haute Gironde**

Prêts d'honneur à taux 0% pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise qui s'installent en Haute Gironde

Objectif : Augmenter les chances de pérennité des jeunes entreprises

Une entreprise sur deux disparaît dans les cinq années qui suivent sa création.

Trois causes principales d'échecs pour les créateurs entrepreneurs :

- le manque de préparation du projet et du porteur de projet
- l'insuffisance du financement
- l'isolement du chef d'entreprise

Les réponses apportées par Gironde Initiative :

- ACCOMPAGNER le futur entrepreneur avant la création, pour crédibiliser et fiabiliser son projet
- RENFORCER ses fonds propres en lui attribuant un prêt d'honneur et démultiplier le financement du projet en l'aidant à obtenir des concours bancaires.
- PARRAINER le créateur pour rompre son isolement. Un parrain chef d'entreprise suivra la jeune entreprise durant les trois premières années de vie de l'entreprise.

Cible prioritaire : les très petites entreprises

Gironde Initiative vise prioritairement les très petites entreprises dites « classiques » de tous secteurs d'activité sur l'ensemble du département dont le besoin de financement est inférieur ou égal à 182 939 €.

Nature de l'aide : prêt d'honneur à 0%

Montant : de 1 524 euros à 7 622 euros sans garantie

Nature du projet :

- très petites entreprises
- de tous les secteurs d'activité
- dont le besoin de financement est compris entre 9 146 euros et 182 939 euros

Bénéficiaires :

Créateur ou repreneur d'entreprise (au cours de la première année d'exercice)

Parrainage : un projet, un entrepreneur local

Le parrainage est un des points forts de ce dispositif. Il est une réponse efficace pour rompre l'isolement du futur chef d'entreprise.

Le parrain sera un entrepreneur local qui suivra la jeune entreprise durant les trois premières années de vie de l'entreprise.

Son rôle consistera notamment à :

- suivre l'activité par la mise en place de tableau de bord
- mettre en relation le jeune entrepreneur avec l'environnement économique
- partager son expérience

Démarche à suivre :

- 1- Rencontre du futur créateur par la CDC, qui vous aide dans votre projet de création ou de reprise d'entreprise.
- 2- Montage des dossiers de prêts d'honneur pour les projets éligibles
- 3- Evaluation et sélection des dossiers par le Comité Local, composé de professionnels (expert-comptable, juriste, chefs d'entreprise...)
- 4- Présentation des dossiers au niveau de Gironde Initiative qui décide de l'octroi du prêt d'honneur